



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-10-156

OBJET : MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA RÉGIE
ASSAINISSEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DŌNZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LÉSPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLÈS	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D7-10-156

**OBJET : MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR
DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT**

Conformément à ses statuts, la régie « Assainissement des 2 Rives », dotée de l'autonomie financière, est dirigée par un directeur.

Le directeur est proposé par le Président à l'assemblée délibérante. Il est nommé par ses soins et il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

L'article R2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne les que les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat détenu dans la ou les collectivités intéressées. Les fonctions de directeur sont également incompatibles avec celles de membre du conseil d'exploitation de la régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

Le directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet :

- 1° Il prépare le budget ;
- 2° Il procède, sous l'autorité du Président, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts ;
- 3° Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des fonctionnaires ou employés du service, désigné par le maire après avis du conseil d'exploitation.

Je vous rappelle que par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2020, un poste de directeur et un poste de directeur adjoint ont été créés.

Ont été désignés M. Pierre ALAMICHEL, directeur et Mme Chrystelle DABERNAT, directrice adjointe.

Suite au départ à la retraite de Monsieur Pierre ALAMICHEL, il convient de nommer un nouveau directeur.

Le conseil d'exploitation et la commission environnement ont rendu un avis favorable lors de leurs séances du 6 octobre 2022.

Le Président propose donc :

- de désigner M. Christophe PEYTOUREAU, directeur, et Mme Chrystelle DABERNAT, directrice adjointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de désigner M. Christophe PEYTOUREAU, directeur, et Mme Chrystelle DABERNAT, directrice adjointe.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Cathy PERE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **20 OCT. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

AR Préfecture

MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221014- 2022D_7_10_156-DE
Numéro d'acte :	2022D_7_10_156
Date de décision :	14/10/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-10-1-0-0 (Finances locales / Divers / régies)
Fichier acte :	2022D7-10-156 MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA REGIE ASSAINISSEMENT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	20/10/2022 16:19:57
Date de réception de l'AR :	20/10/2022 16:30:24